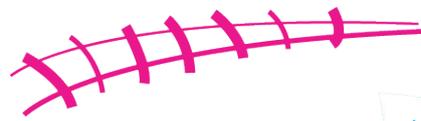




GARES & CONNEXIONS

CSE



CSE 28 avril 2022

votants : 10 UNSA-Ferroviaire, 5 CGT,
1 CFDT, 1 SUD-Rail

La séance en présentiel s'est ouverte par les déclarations liminaires de 2 organisations syndicales.

Retrouvez celle de vos élus UNSA-Ferroviaire
sur le groupe Workplace UNSA ([ICI](#)).



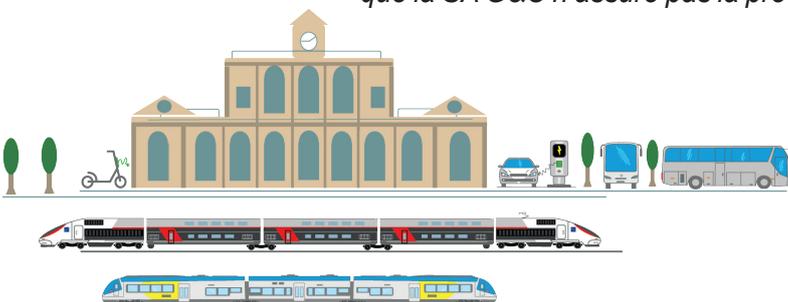
1 Détournement de la gare d'Amiens (Laetitia Castanet, Sébastien Sail, Aurélie Woelffel)

Ce détournement s'inscrit dans la continuité de celui de la gare de TGV Haute Picardie et la mise en place du COEG est prévu le 1er octobre 2022. Le COEG comprendra 13 agents : 5 Gestionnaires de Plateforme (qualification D en 2*8), 6 Opérateurs Information Voyageurs et un DPX. L'amplitude 5h30-20h40 couvrira 94 % du plan de transport. Un contrat de prestations croisées avec TER permettra de couvrir les horaires extrêmes et de venir en renfort des agents COEG.

Les élus Unsa-Ferroviaire observent que la SA G&C n'assure pas la prestation

de base avec ses propres moyens depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la gare comme le stipule la loi dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. De plus, le contrat de prestations croisées mis en place semble être le reflet d'une volonté d'économie de se doter de ressources internes de la part de la SA et nécessitera une évolution de l'organisation du COEG dans le contexte d'ouverture à la concurrence de l'étoile d'Amiens voulue par la région Haut de France à l'horizon du 1er janvier 2024.

Pour ces raisons, la délégation UNSA-Ferroviaire a voté « CONTRE » lors de cette consultation.



2 Présentation du projet de la gare de Toulouse Matabiau (Jean-Benoît Dufort, Dominique Lécluse)

C'est un projet en 2 parties :

La partie historique de la gare

de 2017 à 2019 :

modernisation du parvis de la gare, restauration de la marquise historique, rénovation de la façade principale et de ses menuiseries monumentales, création d'un nouvel accès métro depuis le parvis avec 2 ascenseurs et un escalier mécanique.



De 2018 à 2020 :

réaménagement d'une grande partie des locaux, création d'un plateau production train avec l'ensemble des activités ferroviaires, création du 1er COEG aux standards FIRST.

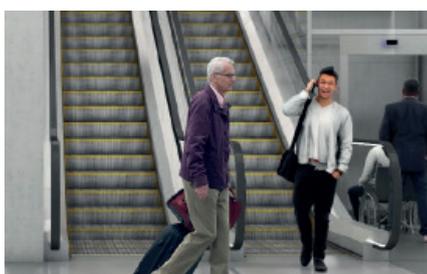


Mars 2021 (NeÔmatabiau) :

modernisation du rez-de-chaussée de la gare et mise en accessibilité et élargissement du sous-terrain nord.



La partie ferroviaire du côté du quartier Marengo au niveau de la station de métro



G&C est maître d'ouvrage des travaux de prolongement des passages souterrains nord qui relieront le bâtiment historique à la future halle des transports.



Les nouveautés majeures : un pôle service qui regroupe l'ensemble des services de la gare et une amélioration de l'offre commerciale.

La gare de Toulouse Matabiau est la 1ère maquette BIM (site pilote). Le BIM et ses déclinaisons permettent de gagner presque une année sur le planning initial. Un REX sera fait au profit des autres grands projets.

Les élus Unsa-Ferroviaire s'étonnent que les locaux de l'UG ne soient toujours pas rénovés.



UNSA-Ferroviaire Gares & Connexions
30 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS
garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org
Workplace : UNSA gares & connexions

3 *Présentation du budget 2022 de la SA (Magali Guyon)*

Le chiffre d'affaires du budget 2022 est de 1 541 M€ (+3% par rapport au réalisé 2021), les prestations régulées représentant 60 % et les redevances de commerces 14 %. L'EBIT-DA est de 300 M€, soit + 5% par rapport au réalisé 2021.

Les investissements en fonds propres sont de 446 M€ soit + 41% par rapport au réalisé 2021. Le CFL est de - 197 M€, soit - 12% par rapport au réalisé 2021. Les charges de personnel sont de - 233 M€, soit + 4% par rapport au réalisé 2021.



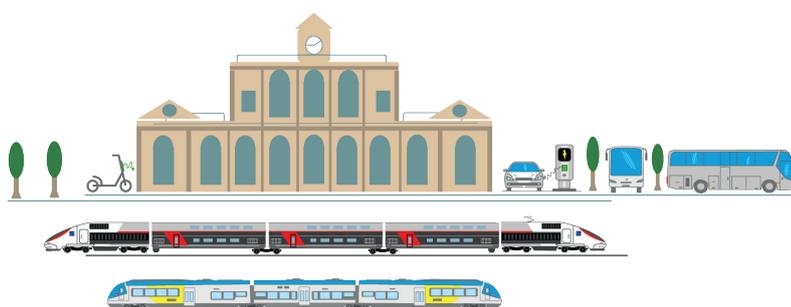
4 *Informations trimestrielles T1 2022 (Anne Rebeyrotte)*



L'effectif global est de 3 948 agents au 31 mars 2022 et l'effectif réel est de 3 773 agents.

Les élus Unsa-Ferroviaire souhaitent connaître les raisons des 11 démissions au 1er trimestre :

- Une première moitié des agents a un projet personnel ;
- L'autre moitié démissionne pour une raison économique.





JE SOUHAITE
ADHÉRER
DIRECTEMENT
EN LIGNE



BULLETIN D'ADHÉSION À L'UNSA FERROVIAIRE

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
QUALIF.*	NIV.*	POS.*
CP*	CDI*	CDD*
ENTREPRISE PRIVÉE		
GRADE	COLLÈGE	
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

	QUALIFICATION & NIVEAU	COÛT NET MENSUEL	COTISATION ANNUELLE	MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT**
AGENTS SNCF ACTIFS AU STATUT	A	2,44 €	86 €	57 €
	B / TA	2,52 €	89 €	59 €
	C / TB1	2,78 €	98 €	65 €
	D1 / TB2	3,12 €	110 €	73 €
	D2 / TB3	3,46 €	122 €	81 €
	E1	3,46 €	122 €	81 €
	E2	3,85 €	136 €	90 €
	F1	4,19 €	148 €	98 €
	F2	4,79 €	169 €	112 €
	G1	5,13 €	181 €	119 €
	G2	5,61 €	198 €	131 €
	H1	6,04 €	213 €	141 €
	H2	6,63 €	234 €	154 €
	CS	7,11 €	251 €	166 €
AGENTS SNCF ACTIFS CONTRACTUELS ET SALARIÉS D'ENTREPRISES PRIVÉES	EXÉCUTION	2,69 €	95 €	63 €
	MAÎTRISE	3,46 €	122 €	81 €
	CADRE	4,28 €	151 €	100 €
RETRAITÉS	CADRE SUP.	5,53 €	195 €	129 €
	RETRAITÉS	1,33 €	48 €	32 €
	RÉVERSION	0,67 €	24 €	16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

